

**Gerhard ULRICH**

*Morges, le 25.01.19*

*Dissident, ancien/futur prisonnier politique  
Fondateur + ancien président de l'initiative  
des citoyens APPEL AU PEUPLE  
Réseau SALVE EUROPA !  
Avenue de Lonay 17  
CH-1110 Morges*



**Gianluca ESPOSITO**  
*Secrétaire exécutif  
Secrétariat du GRECO  
Conseil de l'EUROPE*

*F-67075 Strasbourg*

*cc : A qui de droit*

***Première historique:  
Jugement de 3 magistrats par un jury de citoyens***

*Monsieur ESPOSITO,*

*Aucune instance internationale ne surveille l'application des droits de l'homme:  
La Cour Européenne des Droits de l'Homme se débarrasse de 99% des plaintes  
soumises en utilisant une décision standard d'une demi-page, sans aucune  
motivation, et le Haut Commissariat des Droits de l'Homme de l'ONU n'accuse  
même pas réception des plaintes. Je parle en connaissance de cause. C'est la  
racine du mal qui explique la déchéance irrémédiable du système judiciaire  
européen. Les tyrannies politico-judiciaires locales peuvent sévir derrière  
l'écran de fumée de la séparation des pouvoirs. Les médias sont muselés et sous  
le contrôle des oligarques de ce monde. Le complot est planétaire.*

*Le système des 4 niveaux de justice (première et deuxième instances, Cour  
nationale suprême et Cour Européenne des Droits de l'Homme) a échoué.*

***La solution au problème des complots mafieux sur le plan local ou  
international est la suivante: constitution de jurys de citoyens réunis ad hoc  
et/ou virtuellement via Internet afin de condamner par démocratie  
participative les magistrats corrompus et intouchables.***

*J'ai l'honneur de vous annoncer la condamnation unanime de 3 magistrats du canton de Vaud / Suisse suivants pour corruption, prononcée par un jury de citoyens composé ad hoc le 23.01.19 à Lausanne par 17citoyennes/citoyens présents:*



**Pierre-Yves MAILLARD**  
Conseiller d'Etat vaudois



**Eric KALTENRIEDER**  
Président du Tribunal cantonal



**Eric COTTIER**  
Procureur général vaudois

*En l'espèce, ils ont été condamnés pour le crime particulièrement odieux aux dépens de Rita ROSENSTIEL (95 ans). Ils ont couvert son placement forcé dans un foyer (home pour personnes âgées) et le vol / la destruction de tous ses biens. Et son harcèlement continue. Voir les faits admis ci-dessous.*

*Nous avons lancé un appel par mail au réseau SALVE EUROPA ! pour constituer en plus un jury virtuel de citoyens du monde entier, jugeant également l'affaire de Rita ROSENSTIEL. Nous vous tiendrons au courant du résultat de cette démarche.*

*Puisque le combat de la corruption est prétendument la priorité du Conseil de l'Europe, respectivement du GRECO, vous ne pourrez que saluer l'exploit des membres de ce jury citoyen qui vient de donner l'exemple par civisme et la méthode pour combattre ce fléau. Veuillez s.v.p. me communiquer votre appréciation de cette initiative. Je me tiens à votre disposition pour venir rapporter mes expériences de 19 ans d'autosacrifice pour la lutte contre le totalitarisme.*

*Il s'agit d'une première historique et j'espère qu'elle inspirera les citoyens de tous les pays européens pour qu'ils adoptent dorénavant ce procédé.*

*Avec mes compliments*

*Gerhard ULRICH  
Président du jury*

*Annexe : Jugement de 3 magistrats vaudois  
par le jury de citoyens, constitué ad hoc le 23.01.19  
Affaire Rita ROSENSTIEL [www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm](http://www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm)*

## *A qui de droit*

### *Jugement de 3 magistrats vaudois*

*par le jury de citoyens, constitué ad hoc le 23.01.19*

*Affaire Rita ROSENSTIEL [www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm](http://www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm)*

#### **1. Les faits admis**

*Rita ROSENSTIEL, née le 19.02.1924, habitant à Morges (Vaud) a été mise sous curatelle le 27.11.13 par la juge de paix Véronique LOICHAÏT MIRA suite à des prétextes fallacieux. Cette juge nomma ensuite Jean-Pierre GOETSCHMANN curateur. Celui-ci plaça Madame ROSENSTIEL par surprise et par la force le 28.01.14 en foyer (PLAFA). Puis il a volé et détruit ses biens. L'Etat de Vaud ne s'est jamais excusé. Il n'y a pas eu de tentative sérieuse de réparation et les magistrats vaudois continuent de la maltraiter. Principaux responsables :*

##### **1.1. Pierre-Yves MAILLARD, Conseiller d'Etat vaudois, responsable de la santé publique et de l'action sociale jusqu'en mai 2019**



*Sous le régime de ce socialiste caviar, le canton de Vaud totalise un pourcentage deux fois plus élevé de placements forcés en EMS que la moyenne suisse. Cela permet d'alimenter l'industrie des EMS, psychiatres, experts, assistants sociaux, etc.*

*Depuis cinq ans, MAILLARD est au courant du crime commis sur le dos de la nonagénaire Rita ROSENSTIEL, mais il n'a pas jugé opportun de s'excuser au nom de l'Etat de Vaud, ni de prendre soin qu'une réparation soit faite, ni de faire cesser la maltraitance car il avait d'autres priorités.*

*Il est notoire que parmi sa clientèle se trouvent beaucoup de personnes profitant de l'industrie des PLAFA (placements forcés des aînés). Pour ne pas offusquer ces profiteurs, il a préféré garder le silence au sujet du scandale ROSENSTIEL, également parce qu'il courtise la droite corrompue. Il fraye avec elle.*

##### **1. 2. Eric KALTENRIEDER, Président du Tribunal cantonal vaudois**



*Le 11.04.17, il a discuté avec l'avocate traîtresse Anne-Catherine BULA de la transaction à mettre en route, signée le 24.05.18. Il a profité de l'état de faiblesse de la victime Rita ROSENSTIEL, suite à 3 années de procédures stériles, pour lui*

*proposer une solution, coûtant peu voire presque rien à l'Etat. Ce libéral-radical a prévu un tort moral de 20'000.- CHF pour solde de tout compte, faisant abstraction du dommage matériel causé à la victime.*

*Bref, son premier souci a été de régler l'affaire aux moindres frais pour l'Etat. Pourtant, il ne rechigne pas à se faire grassement payer par les contribuables. Par tracts distribués sur Internet et dans les boîtes aux lettres de son quartier résidentiel, y compris la sienne, il a pris note des conséquences désastreuses de cette transaction. Entre autre, il a appris que la somme pour tort moral de 20'000.- CHF a été bloquée par la curatrice, et que [Rita ROSENSTIEL](#) se plaint en plus qu'on lui a volé un don du même montant effectué par un de ses amis. Kaltenrieder a décidé d'attendre que la déferlante passe, comme il le fait toujours.*

*Par arrêt du 13.11.18, il a imposé à [Rita ROSENSTIEL](#) de continuer à subir les décisions de la Juge de Paix [Véronique LOICHAT MIRA](#); celle qui a démoli sa vie. Il a insinué que les fautes répétitives commises par cette magistrate n'étaient pas graves. Cela afin de continuer à protéger les coupables et les complots notoires prévalant au sein de la magistrature vaudoise.*

### **1.3. [Eric COTTIER](#), Procureur général vaudois (libéral-radical)**



*Ses «procureures» [Hélène SMITH](#) et [Hélène RAPPAZ](#) ont mené pendant 3 ans une non-enquête contre le curateur [GOETSCHMANN](#), alors que ses crimes étaient évidents. Il n'a pas été sanctionné, car il a commis ses atrocités sur ordre de la «Juge» de Paix [Véronique LOICHAT MIRA](#), fonctionnaire protégée par la corporation et jouissant d'une totale impunité.*

*Pour enterrer la dénonciation du curateur [GOETSCHMANN](#) et de la «Juge» de Paix [Véronique LOICHA MIRA](#) suite à l'établissement d'un faux inventaire (= faux dans les titres), Cottier a cité le principe «ne bis in idem» (un même fait ne peut pas être jugé deux fois). Pourtant ce délit n'a jamais fait l'objet d'un jugement ! Cottier a astucieusement utilisé cette formule en latin pour rendre une ordonnance de complaisance en faveur de ces 2 délinquants.*

*Il savait que le «Président» du Tribunal cantonal actuel, [KALTENRIEDER](#), avait abusé de son pouvoir pour exploiter l'état de faiblesse de cette nonagénaira, en la manipulant pour qu'elle signe une transaction honteuse, contraire à ses intérêts. L'abus de pouvoir se poursuit d'office, mais il a fermé les yeux. Le complot de leur corporation interconnectée est évident. Leurs actes les trahissent et montrent qu'ils sont «cul et chemise».*

## 2. Considérants

*Vu la gravité des crimes commis aux dépens de [Rita ROSENSTIEL](#),*

*Vu que les responsables principaux n'ont pas répondu dans le délai imposé (15.01.19) aux questions / allégations qui leur ont été soumises par lettre recommandée du [22.11.18](#),*

*Vu que dites allégations n'ont pas été contestées, en conséquence elles sont réputées admises (voir ci-dessus),*

*Vu que le Parlement cantonal vaudois rechigne manifestement à mettre un terme à ce complot, dont [Rita ROSENSTIEL](#) est toujours la victime,*

*Vu que les médias font partie du complot, en taisant cette maltraitance continue,*

*Vu que le mot «corrompu» est synonyme de transgression des frontières du droit et de la morale (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Corruption>),*

*Nous invoquons le droit à la liberté d'expression garanti par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, par la Convention Européenne des Droits de l'Homme et par la Constitution fédérale suisse pour nous déterminer à la place des politiciens qui font partie du problème. Nous considérons que c'est notre devoir civique de nous exprimer par démocratie participative et de dire si les 3 magistrats vaudois suivants se sont rendus oui ou non coupables de corruption :*

### 3. Décision des membres du jury concernant l'accusation de corruption

<i>Nom, Prénom</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Signature ou adresse e-mail</i>	

	<i>coupable</i>	<i>non coupable</i>	<i>abstention</i>
<i><a href="#">Pierre-Yves MAILLARD</a></i>			
<i><a href="#">Eric KALTENRIEDER</a></i>			
<i><a href="#">Eric COTTIER</a></i>			

*Marquer par un x la case qui convient. A retourner à: [catharsisgu@gmail.com](mailto:catharsisgu@gmail.com)*

23.01.19/GU

**Résultat du vote du jury des citoyens du 23.01.19 à Lausanne**

Vote démocratique du jury de citoyens  
Affaire Rita ROSENSTIEL

	COUPABLE	NON COUPABLE	ABSTENTION
Pierre-Yves Haillard	17	0	0
Eric Kaltenrieder	17	0	0
Eric Cottier	17	0	0

Lausanne, le 23 janvier 2019

Les compteurs :





